

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



COMMUNE DE KANI-KELI



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
KANI-KELI
N° 61 /22/CKK**

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 09
Procuration : 1
Votants : 20

**Objet : Sélection
communale de football**

**La convocation du
conseil municipal a été
faite le 11/08/ 2022**

**N° d'enregistrement
..... du
.....**

**Certifié exécutoire
compte tenu de
l'affichage en mairie le
.....**

**Et de la réception à la
préfecture le**

L'an deux mille vingt et deux, le 21 août, le conseil municipal de la commune de Kani-Kéli étant réuni en assemblée, à la salle de réunion de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACHADI Abdou, maire de Kani Kéli.

Étaient présents : RACHADI Abdou, ABDULLAH Attoumani Black, AHAMADA Salama, AMED Hatubi Roger, BAHARIA Attoumani, HALIDI Riziki, MOUAYADI Mariame, SOILHI FOUNDI Imadoudine, SOILHI-MADI Mohamadi-Colo, MOUSSA Hamidou, ATTOUMANI FOUNDI Houraza, AYOUBA Assani-Soufiane, ALI Marise, OILI AHAMADI Tahanlabati Tissianti, OUSSENI Dawiridine, HAROUNA Maidati, ASSANI Faissoili, OUSSENI Faina, ABOUDOU Saïd

Représentés par procuration : ALI MCOLO Tissianti (MOUSSA Hamidou)

Absents : ABAINE Dzoudzou, IZOUNDINE Affoussati, MOHAMED Anissa, SAINDOU Fatima, MADIBACAR Mohamed, SALIM Fatima, ABOUDOU SILAHI Charafidine, ALISAID Saïd, BOINA Roukia

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame Mariame MOUAYADI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le rapport de présentation n° 15 du 21 août 2022 relatif à la sélection communale de football,

Afin de concourir à la cohésion sociale dans la commune, une sélection communale de football portée par le service politique de la ville et Animation a été mise en place depuis 2019.

Une initiative qui avait permis de participer en 2019 au tournoi intitulé Coupe des Communes organisé par La Ligue Mahoraise de Football.

Il s'agit d'une compétition des sélections communales réservée aux joueurs de catégorie U18 licenciés dans des clubs régulièrement affiliés à la FFF.

Pour 2022, une action visant à faire déplacer les jeunes à la Réunion a été initiée en partenariat avec A J Kani Kéli et financée déjà pour partie via le Fonds destiné à promouvoir les échanges éducatifs, culturels et sportifs (FEBECS), à hauteur de 10 400 € (dix mille quatre cents euros).

Un partenaire a été identifié à l'île de la Réunion à savoir le club de FC PARFIN, de la ville du Moufia, intéressé par le projet et a accepté de poursuivre l'aventure avec nous, en invitant la sélection à leur tournoi.

A noter que l'équipe de Moufia était dans notre commune en 2019.

La sélection communale sera en déplacement du 09 octobre au 17 octobre 2022 à l'île de la Réunion avec une délégation qui sera composée de 21 personnes dont 18 joueurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver le projet de la sélection communale de football qui s'inscrit dans les objectifs de la municipalité en matière de cohésion sociale et de promotion du sport ;
- d'autoriser M. le maire à prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration de la sélection durant son séjour à la Réunion et tous autres frais afférant à ce projet ;
- d'acter la participation MM. SOILIH-MADI Mohamadi-Colo, BAHARIA Attoumani, élus municipaux dans la délégation composant la sélection avec prise en charge de frais de mission et de déplacement à l'île de la Réunion.

Ainsi fait et délibéré, ont signé sur le registre les membres présents.

Le Maire
Abdou RACHADI

